



Association Familles de France

CERDAGNE-Capcir

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

Monsieur François CALVET
Président du Comité de consultation
Groupement Européen de Coopération Territoriale
(GECT) Hôpital de Cerdagne

UR, le 28 février 2012,

Monsieur le Sénateur,

L'association Familles de France de Cerdagne-Capcir, adhérente de la fédération départementale « Familles de France des P.O » et de la Fédération Nationale « Familles de France », vous a interpellée en février 2011 sur un certain nombre de questions et de souhaits des familles adhérentes et leur entourage concernant le GECT Hôpital de Cerdagne. Ces questions, restées sans réponse, sont les suivantes :

1°) L'état civil des enfants nés à l'hôpital transfrontalier :

Y aura-t-il libre choix de la nationalité à la naissance y compris pour les enfants mort-nés ? (Courrier d'une famille ci-joint)

2°) En cas de décès :

L'homogénéisation des pratiques funéraires afin d'assurer les us et coutumes des familles françaises sera-t-elle assurée ? (Incinération, respect des volontés)

Donnera-t-on le pouvoir aux pompes funèbres françaises de récupérer le corps sous un régime dérogatoire ?

La législation française sur le don d'organes s'appliquera-t-elle ?

3°) Comment le mineur sans représentant légal présent sera-t-il pris en charge ?

4°) Les familles souhaitent l'harmonisation des qualifications et des pratiques des personnels au sein du Groupement

5°) Sur quelles bases se fera l'évaluation globale externe des établissements composant l'hôpital transfrontalier ?

6°) L'association souhaite une priorité d'embauche, à qualification égale, des familles de Cerdagne sur un quota défini.

7°) Dans quelles conditions les droits des salariés français seront-ils respectés ?

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR
Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales
Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr



Association Familles de France

CERDAGNE-Capcir

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

8°) L'association souhaite qu'une formation bilingue soit également dispensée aux personnels aide soignant et hôtelier.

9°) Qu'en est-il de la continuité des soins après l'hospitalisation ? (H.A.D. pour les patients français)

10°) Comment sera organisé le système d'information du dossier patient transfrontalier ?

11°) Quelle sera la localisation géographique du SMUR ?

12°) Qu'en est-il de la mutualisation des services logistiques des différentes entités géographiques ?

13°) En tenant compte de la pathologie de la victime, qu'en est-il au sujet du choix du patient pour le lieu de son hospitalisation et de la prise en charge des transports ?

14°) Qu'en est-il des accès routiers à l'hôpital côté français et côté espagnol?

Restant à votre écoute et, ouvert à tout échange pour en être le porte parole auprès des familles de Cerdagne, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.

Le Président

S. REGRAGUI

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR
Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales
Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr